

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

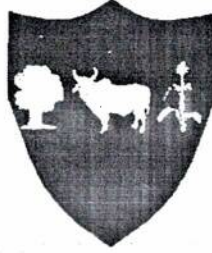
REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 2^{ème}

SECRETARIAT GENERAL

B.P :442 GAROUA. TEL :222 27 16 96



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUE DIVISION

SUBDIVISION COUNCIL OF GAROUA 2^{ème}

GENERAL SECRETARY

PO BOX :442 Gra. Phone :222 27 16 96

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07/DAONO/CAGII/SG/ST/CIPM /2024
DU 18/09/2024 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE
RÉHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE LOPÉRÉ, DANS LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 2^{ÈME}, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU
NORD.

FINANCEMENT : Fonds Propre de la Commune d'Arrondissement de Garoua II, au titre de l'exercice 2024

REFERENCES BUDGETAIRES

Imputation Budgétaire au niveau communal : 220 140

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2024, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Garoua 2^{ème}, lancé en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert relatif aux **travaux de réhabilitation du Centre Culturel de Loperé**, dans la Commune d'Arrondissement de Garoua 2^{ème}, Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Avis d'Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, Ces prestations sont décrites au Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP) tel qu'il suit :

- Travaux Préparatoires ;
- Maçonnerie - Élévation ;
- Charpente - Couverture ;
- Électricité et plomberie
- Menuiserie Métallique et bois ;
- Peinture ;
- VRD.

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois par lot**.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres consistent en **lot**.

5. Coût prévisionnel

Les coûts prévisionnels de l'opération à l'issue des études préalables sont de **vingt Millions (20 000 000) francs CFA par lot**.

6. Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics, et justifiant des

capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. FINANCEMENT : Fonds Propre de la Commune d'Arrondissement de Garoua II, au titre de l'exercice 2024

REFERENCES BUDGETAIRES

Imputation Budgétaire au niveau communal : 220 140

Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission par lot d'un montant de 2% des montants prévisionnels soit : **quatre Cent Mille (400 000) Francs CFA**, établies par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et valables pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat de la **Commune d'Arrondissement de Garoua 2^{ème}** dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre.

10 . Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable contre versement de **Trente Mille (30 000) francs CFA**, payable à la recette municipale de la Commune d'Arrondissement de Garoua 2^{ème} ou au trésor public le cas échéant

11. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont l'original et six **(06)** copies marquées comme telles, devra par venir à la **Commune d'Arrondissement de Garoua 2^{ème}** au plus tard **le 11/10/2024 à 10 heures** précises.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07/DAONO/CAGII/SG/ST/CIPM /2024 DU 18/09/2024 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE LOPÉRÉ, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 2^{ÈME}, DEPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD.

"À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

12. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 2% des montants prévisionnels soit : **quatre Cent Mille (400 000) Francs CFA** et valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous Peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de **trois (03) mois** précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de l'original de la caution de soumission délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis qui se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 11/10/2024 à 11 heures au bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Garoua 2^{ème}**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et qui a une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Évaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues

Techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1 Pièces administratives

- Non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48 h après l'ouverture des plis ;
- Absence de l'original de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée.

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée ;
- Note technique inférieur au seuil minimal requis (**70%**) ; **soit 30 oui sur 42 possibles**
- La déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'ayant pas abandonné de marché au cours de trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme ;
- Non-conformité du modèle de soumission ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires.
- Omission d'un corps d'état à la fois dans le Bordereau de Prix unitaires, le devis quantitatif et le sous détail des prix unitaires.

14.3. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur **42 critères essentiels** jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur **3 critères** ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur **14 critères** ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur **7 critères** ;
- Méthodologie des travaux sur **12 critères** ;
- Références et expérience de l'entreprise sur **6 critères** ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI ; (**soit 30 oui sur 42 possibles**) au moins seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Références prix et attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre

financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Garoua 2^{ème}.

18. Additif à l'Appel d'Offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au DAO.

19. Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants :

673 20 57 25/699 37 07 48.

Garoua, le 18 SEPT 2024

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de

Garoua 2^{ème}

(Autorité

contractante)

Ampliations :

- MINMAP/Yaoundé
- ARMP /Nord (pour publication et archivage)
- DD/MINMAP/BÉNOUE
- Président CIPM (pour information)
- DD/MINDEVEL/BÉNOUE
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono



Cumarou Sanda